



ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Indy.fr SAS s'engage à respecter toutes les évolutions législatives et réglementaires pour offrir à ses utilisateurs un logiciel de comptabilité conforme aux spécifications de l'administration fiscale. En sa qualité d'éditeur, Indy.fr SAS s'engage également à répondre aux questions du client ou de l'administration lors d'un contrôle éventuel et à présenter à l'administration fiscale, sur sa demande, tous codes, données, traitements ou documentation qui s'y rattachent.

Indy.fr garantit un logiciel conforme

Indy.fr SAS atteste que son logiciel de comptabilité est conforme aux spécifications de l'article A-47 A-1 du Livre des Procédures Fiscales, modifié par l'arrêté du 29 juillet 2013 sur le contrôle fiscal des comptabilités informatisées.

La présente attestation est à fournir auprès de l'Administration fiscale ou auprès de votre Association de Gestion Agréée sur sa demande pour justifier de la conformité des logiciels utilisés.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Côme Fouques', is written over a faint, light blue circular stamp or watermark.

Fait à Lyon, le 19 janvier 2021
Côme Fouques
Président
Indy.fr SAS